

Image not found or type unknown



Construire des la cour de l'immeuble un local à vélo.

Par Corona, le 15/06/2021 à 16:26

Bonjour

J'habite un RDC côté cour depuis onze ans j'ai deux fenêtres qui donnent sur la cour quand j'ai emménager il y avait un local à poubelles, à peu près six mètres d'une de mes fenêtres.

Rien à redire, mais il serait possible que la copropriété envisage de faire rajouter un local à vélo et poussette, ce qui porterai ce local pratiquement à hauteur de ma fenêtre, donc me boucher la vue, et la lumière du jour. Puis je contester.

Merci de votre réponse

CORDIALEMENT.

BRIGITTE.

Par youris, le 15/06/2021 à 17:53

bonjour,

si votre .A.G. vote ce projet, vous devrez le contester devant le tribunal judiciaire, et il vous faudra prouver un préjudice certain et actuel.

salutations

Par Zénas Nomikos, le 15/06/2021 à 17:56

Bonjour Brigitte,

je ne suis pas sûr de ma réponse mais voici tout de même :

<https://www.lecyclo.com/outils/obligations-copropriete-amenager-local-a-velos.html>